

**RAPPORT DU JURY DU CONCOURS EXTERNE COMMUN
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2021**

Dans le cadre de la session 2021 du concours commun externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe des services déconcentrés de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté, 15 emplois étaient à pourvoir pour les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la justice.

À l'issue des épreuves, 15 candidats ont été admis sur liste principale et 9 en liste complémentaire.

Les épreuves d'admissibilité :

L'admissibilité comporte deux épreuves écrites.

L'épreuve n°1 (durée : 1 h 30 – coefficient 3) consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, à répondre à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Le sujet de l'épreuve de la session 2021 portait sur la volonté du gouvernement de sensibiliser les jeunes à la fonction publique. Les candidats disposaient d'un texte d'une page, extrait d'un texte issu du journal Le Monde, accompagné de 7 questions.

La première question consistait à résumer le texte en 70 mots environ (60 mots minimum et 80 mots maximum). Le jury déplore qu'une partie des candidats ne maîtrise pas la technique du résumé. D'autre part, la consigne du nombre de mots n'a pas toujours été respectée. Il est dommage que trop de candidats aient perdu des points en ne suivant pas cette consigne simple.

Les réponses aux questions 2 à 6 se trouvaient directement dans le texte. La question 7 nécessitait de donner une définition qui a fait l'objet parfois de contresens.

Les candidats ont plutôt bien géré leur temps, l'ensemble des questions ayant pu être traitées.

Sur le fond, la qualité des résumés a été inégale. Une partie des candidats a peiné à reformuler les idées du texte de manière synthétique, en raison d'une rédaction trop imprécise.

Les questions 2 à 7 ont été globalement bien traitées.

L'épreuve n°2 (durée 1 h 30 – coefficient 3) consiste en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques.

Le sujet de la session 2021 comportait une partie « vocabulaire, orthographe, grammaire » et une partie « mathématiques », permettant d'obtenir chacune le même nombre de points.

La première partie a souvent été mieux réussie que la seconde. Toutefois, la recherche d'antonymes et la retranscription en discours direct ont été les exercices les moins bien réussis.

La deuxième partie a fait la différence entre les candidats. Certains exercices n'ont pas été traités soit par manque de temps soit par manque de connaissances. Le jury rappelle que les candidats doivent rédiger leurs réponses et ne pas seulement indiquer le résultat brut sans que le raisonnement n'apparaisse.

L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission consiste à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.

Le candidat est également évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

L'épreuve d'admission a débuté par une évaluation des compétences bureautiques des candidats.

L'épreuve s'est poursuivie par un entretien entre le candidat et le jury dont le point de départ est une brève présentation du candidat suivie d'une mise en situation professionnelle correspondant à des situations rencontrées par des adjoints administratifs en poste (éducation nationale ou justice).

A cette occasion, le jury a pu vérifier les motivations des candidats, leur capacité d'adaptation et à évoluer dans les différents services administratifs. Trop souvent les candidats ne s'étaient renseignés que sur le ministère souhaité. Des questions basiques telles que le nom des ministres en poste n'ont pas toujours reçu de réponse.

Il est demandé aux candidats de faire preuve de davantage de curiosité, avec une exigence plus ou moins forte selon qu'ils possèdent ou non une expérience professionnelle dans le domaine administratif.